



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-43095>

Département(s) de publication : 72

Annonce n° 24-43095

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville du Mans

Correspondant : Le Maire

Adresse : CS 40010, 16 avenue François Mitterrand, Le Condorcet, 72039 LE MANS

Coordonnées :

Téléphone : 0243474747

Télécopieur : 0243473740

Courriel : marches@lemans.fr

Adresse internet : <http://www.lemans.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.sarthe-marchespublics.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre concernant la création d'un terrain de football et d'une surface de jeu en revêtement synthétique au Complexe Sportif de la Californie

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Terrain de football A11 (105 x 68m) . Ce terrain sera accompagné d'une surface de jeu en revêtement synthétique d'environ 7000 m². Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 1 667 000,00 euros HT Mission dite "témoin" : EP - AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR - Missions complémentaires : OPC LIVR : la maitrise d'oeuvre organisera une réunion de livraison en présence du club afin de leur rappeler, entres autres, les objectifs du projet, les caractéristiques du terrain, - les particularités de gestion et d'utilisation. CLA : Préparation du dossier de classement pour la FFF

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

30 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Forme non imposée. Mandataire solidaire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/05/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2024_MOE_NEV

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRG04 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111 44041 Nantes Tél : 0240994600 Fax : 0240994658 Mel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Web : <http://nantes.tribunal-administratif.fr> Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, 22 mail Pablo Picasso, BP 24209 44042 Nantes Cedex 1 Tél : 0253467983 Fax : 0253467979 Mel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Web : <http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111 44041 Nantes Tél : 0240994600 Fax : 0240994658 Mel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Web : <http://nantes.tribunal-administratif.fr> offres à l'adresse suivante <http://www.sarthe-marchespublics.fr>. L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur. Seules les offres électroniques sont admises ; tout autre mode de transmission conduirait à un rejet de l'offre. Les modalités de transmission électronique des plis sont définies dans le règlement de la consultation. Critères de sélection candidats 1 Aptitude à exercer l'activité professionnelle - 2 Capacités techniques et professionnelles - 3 Capacité économique et financière Renseignements administratifs : S. GACHADOIT 02.43.47.38;82 Renseignements techniques : A. LOUVEAU 02.43.47.43;48 Motifs exclusion (BT-67) Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois le mandataire sera solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. **NOTA IMPORTANT :** L'exclusivité concerne les cotraitants et les sous-traitants afin de faire jouer la concurrence librement, de permettre un accès à une pluralité d'opérateurs à la commande publique et d'éviter les partages d'informations entre les

candidats potentiels favorisant les ententes. Il appartient donc à chaque mandataire de s'assurer que chaque entreprise s'engage à n'apparaître qu'une seule fois dans les candidatures sous peine d'élimination des candidatures auxquelles elle appartient en tant que cotraitant et / ou sous-traitant. Cette règle stricte évitera : - de contourner la règle de l'exclusivité des co-traitants (certaines professions n'ayant pas accès à la sous-traitance) afin de garantir l'égalité des candidats, - de voir candidater des équipes avec des participants identiques, les contraignant même involontairement à favoriser une des équipes, - d'être en situation d'entente illicite et d'entorse à la concurrence. Les compétences requises pour les candidats sont les suivantes : - ingénierie sportive - création de terrains de grands jeux en gazon synthétique

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/04/2024